

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les Conseillères, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud.

Le Conseiller, M. Stéphane Fraser

Est Absent(e) : M. Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Hélène Roussel

Est aussi présent Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:36 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Hélène Roussel.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Hélène Roussel.

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-052

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-053

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire 2 février 2015, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

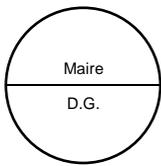
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du Maire

Nil

6. Information des Conseiller(ère)s

Nil



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. 617, route du Fleuve – Municipalité de Notre-Dame-du-Portage vs Michèle Roy

ATTENDU QUE les faits concernant l'agrandissement de la résidence principale du 617, rte du Fleuve, se résument ainsi selon la Municipalité:

1990-10-09	M. Augustin Roy est propriétaire de l'immeuble sis au 617, rte du Fleuve
1995-10-13	Identification d'un mur de soutènement, tel qu'indiqué sur une photographie et dans le certificat de localisation préparé par Côté Chalifour Arpenteur-Géomètres;
2005-07-08	Délivrance du permis de réparation du mur de soutènement;
2010-09-23	Constat d'infraction pour agrandissement de la résidence principale sans permis (sans préjudice)
2010-10-26	Constat d'infraction pour agrandissement de la résidence principale sans permis (avec amende)
2011-06-14	Première mise en demeure
2012-12-21	Mme Michèle Roy est propriétaire de l'immeuble sis au 617, rte du Fleuve
2013-03-13	Demande de permis d'agrandissement
2014-02-24	Deuxième mise en demeure

ATTENDU QUE l'agrandissement de la résidence principale du 617, rte du Fleuve, a été fait sans permis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu des copies de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, du guide d'interprétation de cette même politique, du règlement de contrôle intérimaire afférent de la MRC de Rivière-du-Loup, et tous les autres documents afférents au cas du 617, rte du Fleuve, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont spécifiquement pris connaissance des objectifs de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ c Q-2, r 35, Art. 1.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont spécifiquement pris connaissance des mesures relatives aux rives de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ c Q-2, r 35, Art. 3.2) et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup (RCI 148-06, Art. 4.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont spécifiquement pris connaissance de l'extrait suivant de la page 44 du guide d'interprétation de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : « Les règlements municipaux qui découlent de la Politique comportent des normes minimales pour assurer la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Considérant qu'il s'agit de normes minimales de protection, on ne devrait jamais recourir à la procédure de dérogation mineure à moins de circonstances exceptionnelles qui ne pouvaient être prévues dans le cadre de la Politique ou des règlements municipaux. »;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil sont d'avis qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles qui ne peuvent être prévues dans le cadre édicté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-054

QUE LE Conseil souhaite que la MRC de Rivière-du-Loup prenne partie dans ce dossier et que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) indique des consignes quant à l'application de la loi ou ses intentions de revoir ou non la loi.

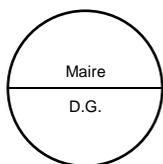
8. Information sur le projet d'implantation d'un jardin communautaire à NDP

Avis aux intéressé(e)s! Mme Cynthia Houde propose de rencontrer le Conseil et des personnes intéressées à faire partie d'un comité pour l'implantation d'un jardin communautaire. Cette rencontre aura lieu le jeudi 2 avril 19 h à l'édifice municipal.

9. Adhésion au centre de mise en valeur des Opérations dignités

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'adhésion au centre de mise en valeur des Opérations dignités;

CONSIDÉRANT QUE cette organisme ne cadre pas avec les buts et les visées de la Municipalité;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-055

QUE le Conseil refuse la demande d'adhésion au centre de mise en valeur des Opérations dignités.

10. Élection partielle municipale (démission de Benoit Viel)

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier, M. Louis Breton, dépose la lettre de démission de Benoit Viel comme conseiller et avise le conseil de la vacance du siège #5, conformément à la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ c E-2.2, art. 333);

ATTENDU QUE le président d'élection, M. Louis Breton, a quatre (4) mois à partir de la constatation de la vacance d'un siège au conseil pour fixer le jour du scrutin de l'élection partielle municipale, conformément à la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ c E-2.2, art. 339);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-056

QUE le président d'élection, M. Louis Breton, fixe le jour du scrutin de l'élection partielle municipale au dimanche 26 avril 2015.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Audiences de l'Office nationale de l'énergie (ONE)

Il y aura des audiences de l'ONE dans le dossier de l'oléoduc TransCanada – Énergie Est.

Certaines personnes peuvent participer à ces audiences et doivent remplir un formulaire disponible sur le site de l'ONE du 3 février au 3 mars.

Il est possible de demander une aide financière pour préparer son dossier personnel et en faire la preuve.

Il est juste de présumer que l'ONE déposera un rapport final en novembre 2016.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, Vincent More, maire, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

AUTRE RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL

539, rte du Fleuve, bruit de la thermopompe à l'école de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QU'il y a eu installation d'une thermopompe au 539, route du Fleuve, propriété de la commission scolaire de Rivière-du-Loup – Kamouraska;

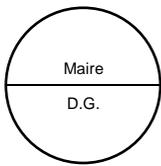
CONSIDÉRANT QUE le niveau du bruit à la limite latérale est d'environ 60 décibels et à la limite avant de 38 décibels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la thermopompe a été acceptée à condition de respecter un niveau de bruit de 40 décibels et que la demanderesse s'était engagée en ce sens (résolution 2014-03-063);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-057

QUE le Conseil demande à la Commission scolaire de Rivière-du-Loup – Kamouraska de faire un effort supplémentaire pour réduire le bruit émanant de la thermopompe.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

13. Suivi sur le projet d'architecture piscine / espace culturel

La Municipalité est encore au stade de l'esquisse, toujours avec la firme des Architectes Goulet et Lebel, mais avec une nouvelle équipe en les personnes de Jean Lebel et Marie-Hélène Nollet. Il y a eu une rencontre entre Vincent More, Emmanuelle Garnaud, Louis Breton et les chargés de projet afin d'ajuster le tir sur le budget, l'architecture et l'échéancier. Le conseil municipal s'attend à avoir deux nouvelles esquisses prochainement qui rencontreront les limites budgétaires fixés ainsi que les exigences architecturales évoquées, entre autres, par le comité aviseur.

14. Suivi sur le projet du parc intergénérationnel de l'Anse

La Municipalité doit nécessairement acquérir le terrain du ministère des Transports du Québec (MTQ) qui fait partie du parc de l'Anse. Actuellement, la valeur marchande du terrain est estimée à 25 100 \$, mais cette valeur pourrait éventuellement être ajustée à la baisse suite à l'établissement des servitudes nécessaires au MTQ pour ses fins de voirie.

Autrement, la demande de subvention chemine bien, des demandes d'informations nous incitent à croire que nous avons quasiment la confirmation de la subvention en poche.

15. Suivi de la rencontre avec le député M. Jean D'Amour (16 février dernier)

Vincent More, Hélène Roussel, Stéphane Fraser et Louis Breton ont rencontré le député Jean D'Amours le 16 février dernier afin de lui faire part de ces trois projets. Il a tenu à nous signifier son intérêt pour leur réalisation avec tout l'aide qu'il est capable de nous fournir.

16. Octroi du contrat pour le revêtement de toiture au Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet de rénovation du Chalet des sports dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de l'entreprise *Constructions Jean-Yves Paradis inc.* est la plus basse, pour un montant de 9 250,00 \$ (+ taxes);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-058

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à signer le contrat selon ces termes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise *Constructions Jean-Yves Paradis inc.*

17. Octroi du contrat pour le parement des murs au Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet de rénovation du Chalet des sports dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

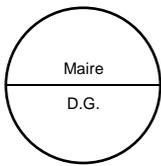
ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux (2) soumissions et que celle de l'entreprise *Samuel Lebrun Entrepreneur Spécialisé* est la plus basse, pour un montant de 12 580,50 \$ (+ taxes);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

2015-03-059

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à signer le contrat selon ces termes entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise *Samuel Lebrun Entrepreneur Spécialisé*.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Embauche de deux moniteur(trice)s au Camp de jour

ATTENDU QUE Sarah Lortie et Xavier Michaud ont déjà occupé le poste d'animateur(trice) du Camp de jour, qu'ils connaissent bien ce poste et qu'ils ont la capacité de le détenir encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT QUE Sarah Lortie et Xavier Michaud ont confirmé leur intérêt à occuper ce poste encore une fois cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-060

QUE le Conseil nomme Sarah Lortie et Xavier Michaud comme animateur(trice) du Camp de jour 2015 et mandate le directeur général, Louis Breton, à signer un contrat avec eux selon la politique sur les ressources humaines en vigueur.

19. Soirée des bénévoles (5@7 le vendredi 10 avril) et souper bénéfique (le samedi 18 avril)

La soirée de reconnaissance des bénévoles aura lieu le vendredi 10 avril lors d'un 5@7 à la salle Gilles-Moreau même si la semaine officielle de l'action bénévole début le 12 avril. Les invitations seront transmises aux responsables de chacun des comités et organismes en temps et lieu.

Il y aura un souper bénéfique organisé par le comité de financement des parcs intergénérationnels le samedi 18 avril. Participez-y en grand nombre!

20. Suivi sur le Défi plein air 2015

Encore cette année, une belle programmation a été offerte aux citoyen(ne)s dans le cadre du Défi Plein Air 2015. Plus de 400 personnes y ont participé. Certaines activités ont connu plus de succès, comme le bain de neige, les tours de calèche et la sculpture sur neige. Pour d'autres activités, il a été plus difficile d'attirer un nombre satisfaisant de participant(e)s. Cela a été le cas pour le concours d'habiletés sur glace, les défis Hunger Games et l'initiation au curling.

Le budget initial était de 2 800 \$. L'ensemble de l'événement a engendré des coûts de 2644,53 \$ (en ne comptabilisant pas les dépenses liées aux activités de financement pour les parcs). La vente de billets pour les chevaux, le bar et la subvention de l'URLS ont engendré un revenu de 929,00 \$. Les dépenses pour le déjeuner des conseillers s'élèvent à 279,71 \$, pour un revenu de 953,00 \$, donc un profit net de 673,29 \$ est remis, tel qu'approuvé par le conseil municipal, au comité de financement des parcs.

Pour l'ensemble de l'événement, le comité de financement a amassé un montant de 1 948,99 \$ (vente de gâteaux, bain de neige, pourboire du bar et déjeuner des conseillers).

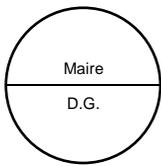
21. Organisation d'un concours de dessin pour Pâques

Étant donné que le mois d'avril est déjà bien occupé par la soirée de reconnaissance des bénévoles et du souper bénéfique pour le financement des parcs intergénérationnels, aucun événement n'est organisé pour souligner Pâques. Il y aura un concours de dessin à la place avec un tirage d'un lapin au chocolat.

22. Autorisation et accommodement lors du passage du « Grand défi Pierre Lavoie »

ATTENDU QUE l'organisation du « Grand défi Pierre Lavoie » sollicite l'approbation de la Municipalité pour passer sur la route 132, la route de la Montagne et la route du Fleuve et tenir un «*ravit'eau* » sur le site de l'îlot paroissial le vendredi 12 juin 2015 avec l'autorisation de la Fabrique également;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre événement n'interfère avec les dates de cette demande;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est encadré par une organisation, que la sécurité routière, l'alimentation électrique, les toilettes sèches, l'eau et les denrées sont pris en charge par l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande tout de même d'avoir un accès aux toilettes disponibles sur place ainsi qu'un accès pour remplir 18 litres d'eau potable et l'utilisation des poubelles et bacs de recyclage sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-061

QUE le Conseil autorise l'organisation du « Grand défi Pierre Lavoie » à passer sur la route 132, la route de la Montagne et la route du Fleuve, de tenir un « ravit'eau » sur le site de l'îlot paroissial (autorisation de la Fabrique) avec la possibilité d'utiliser les toilettes de l'école de NDP (à confirmer), de remplir 18 litres d'eau et d'utiliser des poubelles et bacs de recyclage le vendredi 12 juin.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

23. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur l'approvisionnement en eau potable

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur l'approvisionnement en eau potable.

24. Adoption du règlement numéroté 2015-01-345 et intitulé « Règlement relatif à la collecte et au transport des matières organiques »

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, C. C-47.1) et du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le Conseil peut et doit adopter ledit projet de règlement de la MRC de Rivière-du-Loup relatif à la collecte et au transport des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 5 janvier 2015, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une présentation sommaire dudit projet de règlement lors de la présente séance par le directeur général, Louis Breton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-062

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2015-01-345 et intitulé « Règlement relatif à la collecte et au transport des matières organiques ».

25. Acquisition d'une fourgonnette Chevrolet express 1500

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié le projet d'acquisition d'un « véhicule parcs » dans son programme triennal d'immobilisations (PTI 2015-2017);

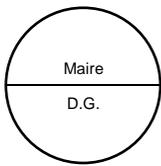
ATTENDU QU'avec l'embauche imminente d'un(e) journalier(ère) / responsable du Chalet des sports, un autre véhicule est nécessaire pour effectuer les travaux de voirie et d'entretien des parcs et espaces verts par les trois employé(e)s qui y sont affectés;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a identifié une fourgonnette Chevrolet express 1500 de l'entreprise Méchoui Bas-St-Laurent et a obtenu un excellent prix pour ce véhicule, soit un montant de 3 000,00 \$ (+ taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,



No de Résolution ou
 Annotation

2015-03-063

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à acquérir le véhicule selon ces termes de même qu'à faire les modifications nécessaires pour adapter le « véhicule parcs » au besoin de la Municipalité (changement de pneu, disposition du lettrage sur le véhicule, installation d'une mni barre DEL pro-signal, installation du rangement à l'arrière).

26. Séance d'information pour la collecte des matières organiques avec Co-Éco

L'organisme Co-Éco, en charge de l'implantation de la collecte des matières organiques, vous convie à la séance d'information le jeudi 5 mars 19h00 au Centre Réjean-Malenfant au 305, rue principale à St-Antonin.

Une autre séance d'information sera organisée à Notre-Dame-du-Portage lors de l'arrivée des saisonniers.

27. Statistique sur le transport collectif et adapté (Transport Vas-Y inc.)

Le bilan des voyageant fait par Transport Vas-Y s'établit comme suit :

- durant la période du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013, Transport Vas-Y a voyagé 267 personnes;
- durant la période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014, Transport Vas-Y a voyagé 358 personnes.

Le nombre d'usagers à Notre-Dame-du-Portage est estimé à 3 personnes (volet adapté) et 22 personnes (volet collectif) respectivement.

Le transport collectif et adapté continue de s'améliorer d'année en année. À Notre-Dame-du-Portage, le nombre de déplacements est passé de 263 en 2013 à 358 en 2014. Sur la totalité du territoire desservi dans la MRC de Rivière-du-Loup, le nombre de déplacements est passé de 15 406 en 2002 à 41 867 en 2014. Ce qui constitue une excellente progression malgré une certaine stagnation lors des dernières années. L'entreprise Transport Vas-Y inc. vont certainement trouver une manière de continuer leur excellente progression.

28. Mandat au directeur général, Louis Breton, et au maire, Vincent More, à faire les appels d'offres nécessaires et, advenant le cas, à signer le contrat pour effectuer la conversion de l'éclairage de rue actuel au sodium à l'éclairage de rue au DEL

ATTENDU QUE la Municipalité aurait l'opportunité de bénéficier d'une subvention d'Hydro-Québec pour effectuer la conversion de l'éclairage de rue actuel au sodium à l'éclairage de rue au DEL;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun budget actuellement pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les coûts projetés sont évalués à :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------|
| • Acquisition des luminaires au DEL | 53 200 \$ |
| • Installation des luminaires au DEL | 16 800 \$ |
| • Subvention d'Hydro-Québec | <u>(16 800 \$)</u> |
| • Coût total du projet | 53 200 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'écart des coûts d'opération pour l'éclairage de rue (avant et après le projet) :

Avant le projet

- | | |
|---|-----------------|
| • Charge annuelle en électricité | 21 150 \$ |
| • Entretien & Réparation annuel des luminaires (sodium) | <u>3 000 \$</u> |
| • Coût total d'opération annuel | 24 150 \$ |

Après le projet

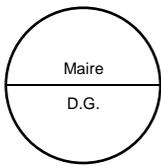
- | | |
|---|---------------|
| • Charge annuelle en électricité | 10 570 \$ |
| • Entretien & Réparation annuel des luminaires (sodium) | <u>300 \$</u> |
| • Coût total d'opération annuel | 10 870 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le projet s'autofinance sur environ 4 années du fait de l'écart des coûts annuels d'opération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-064

QUE le Conseil mandate le directeur général, Louis Breton, et le maire, Vincent More, à faire le nécessaire pour étudier le projet et signer le contrat pour la conversion de l'éclairage de rue actuel au sodium à l'éclairage de rue au DEL, moyennant une décision écrite de chacun des membres du Conseil.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS

29. Appui à la Société canadienne du cancer – mois de la jonquille

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-065

QUE le Conseil décrète officiellement le mois d'avril comme étant le mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

30. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – février 2015

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de février 2015, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-03-066

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 101 679.09 \$.

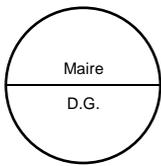
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

31. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Règlement sur le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable – M. Léopold Lapointe s'informe encore une fois sur la procédure d'adoption du règlement des eaux usées afin que les citoyen(ne)s aient la possibilité de se prononcer, le cas échéant. La lumière sur ces nouveaux règlements sera faite en temps et lieu de même que le Conseil prendra le pouls de l'assemblée en la matière.
- Aqueduc secteur central et compensation – M. Léopold Lapointe réitère la demande de Clermont Pelletier d'analyser également l'impact des immeubles municipaux par rapport à la totalité du réseau et d'envisager d'enlever cette partie de



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

la compensation globale exigée pour le secteur desservi de l'aqueduc secteur central.

- 617, rte du Fleuve – M. Denis Thibeault annonce qu'il défend le cas de la « présumée construction dans la bande riveraine » et qu'il offre ses services pour appuyer toutes les démarches de la Municipalité.
- Acquisition du terrain du parc de l'Anse du MTQ – M. Denis Thibeault propose de faire des démarches auprès du MTQ pour l'acquisition du parc de l'Anse.
- Presbytère et projet de Patrimoine et Culture du Portage – M. Daniel Malenfant s'informe sur les intentions de la Municipalité en ce qui concerne le presbytère. Est-il toujours à vendre et à quel prix? La mairesse suppléante mentionne que le prix est de 1 \$ et que le Conseil municipal et le Conseil de Fabrique se réunira le 18 mars prochain pour constituer un comité pour la conservation du presbytère, dans le cadre ou non du projet de Patrimoine et Culture du Portage.
- 3^e collecte (matières organiques) – Quelques personnes s'interrogent sur la collecte des matières organiques. Des précisions sont amenées pour la disposition des matières organiques avec du papier journal ou des sacs de papier.
- Compteurs intelligents – Mme Micheline Mailloux sollicite le Conseil pour qu'il demande une prolongation sur l'installation des compteurs intelligents afin que les gens puissent s'informer convenablement et prendre une décision éclairée quant à son installation ou non. La mairesse suppléante lui propose d'en faire l'annonce dans l'Info-Portage.
- Zone industrielle – M. Damien April demande s'il y a eu des changements sur le dossier de la zone industrielle. Le directeur général informe l'assemblée des orientations préliminaires de la CPTAQ en la matière. Actuellement le dossier ne nous est pas favorable pour constituer le projet de zone industrielle, tel que soumis. Mais la décision n'est aucunement définitive!

32. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Emmanuelle Garnaud, l'assemblée est levée à 21:03.

Hélène Roussel
Mairesse suppléante

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier